



BUREAU COMMUNAUTAIRE
du 26 MAI 2016 – 20 H 00

ORDRE DU JOUR

Approbation de la séance précédente

Ordre du Jour (*rapports joints*)

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

- 01 - COMMUNES DE L'ARC : AVENANT TECHNIQUE AU MARCHE D'ANALYSE DE RELIQUATS AZOTES POUR LES AGRICULTEURS DES BASSINS D'ALIMENTATION DE CAPTAGE DE BAUGY – L'HOSPICE
- 02 - COMMUNES DE L'ARC : ANIMATION POUR LE JARDINAGE ÉCOLOGIQUE – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION
- 03 - ENTRETIEN D'UNE PARCELLE PAR ECO PATURAGE
- 04 - PROJET « PREVENTION » LANCE PAR LE SMVO : DEROULEMENT ET FINANCEMENT DE L'OPERATION COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET DANS LES CIMETIERES

EQUIPEMENT

- 05 - ACHEVEMENT DE LA VOIE VERTE RIVE DROITE ENTRE LE MEUX, ARMANCOURT ET JAUX – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

AMENAGEMENT

- 06 - LACROIX-SAINT-OUEN - RETROCESSION DU PARKING DU LYCEE CHARLES DE GAULLE AU CONSEIL REGIONAL

QUESTIONS DIVERSES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 MAI 2016

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

01 – COMMUNES DE L'ARC : AVENANT TECHNIQUE AU MARCHÉ D'ANALYSE DE RELIQUATS AZOTES POUR LES AGRICULTEURS DES BASSINS D'ALIMENTATION DE CAPTAGE DE BAUGY – L'HOSPICE

Le vingt-six mai deux mille seize à 20 h 00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN, Arielle FRANÇOIS, Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Eric BERTRAND, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Nicolas LEDAY, Eric VERRIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX - Chargé de mission

Date de convocation : 13 mai 2016

Date d'affichage : 01 juin 2016

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 17

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

01 - COMMUNES DE L'ARC : AVENANT TECHNIQUE AU MARCHE D'ANALYSE DE RELIQUATS AZOTES POUR LES AGRICULTEURS DES BASSINS D'ALIMENTATION DE CAPTAGE DE BAUGY - L'HOSPICE

Depuis janvier 2014, un accompagnement et des conseils sont proposés aux agriculteurs qui se sont engagés dans une démarche de réduction des intrants azotés via le contrat azote.

L'ARC et l'Agence de l'Eau Seine Normandie financent un reliquat d'azote entrée et sortie hiver par an aux agriculteurs. Lors du dernier comité de pilotage des Bassins d'Alimentation de Captage (BAC) de Baugy et de l'Hospice, en juin 2015, il a été proposé de réaliser des analyses de sol.

Les analyses de sol sont réalisées sur les parcelles engagées dans le contrat azote, soit 119 parcelles. Lors de la préparation des marchés, nous avons estimé un volet financier correspondant à l'engagement de l'ensemble des agriculteurs des BAC (250 agriculteurs) et donc au financement de deux reliquats d'azote par an pendant trois ans.

99 agriculteurs se sont engagés dans la démarche, ce qui représente 119 parcelles. Il existe donc un excédent sur le marché d'analyse de reliquats azotés. Ce reliquat financier, inscrit au budget, permet donc de financer les analyses de sol puisque celles-ci sont facturées au même prix que les reliquats azotés à savoir 51,90 € HT.

Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration des conseils de fertilisation azotée, il est nécessaire de remplir un questionnaire reprenant, entre autres, les caractéristiques physiques, chimiques et biologiques des parcelles concernées. Ces éléments déterminent une des principales sources d'azote pour les cultures en place ou à venir à savoir le poste "minéralisation nette de l'humus du sol".

Lors des rencontres avec les agriculteurs engagés dans le contrat azote, il est apparu un manque de précision dans leur connaissance du pH, du type de sol, des taux d'argile, de calcaire, de sable, de matière organique des parcelles concernées.

La connaissance précise des caractéristiques propres des sols permet d'obtenir un conseil de fertilisation azotée plus précis et fiable, adapté à chaque parcelle. Cela permet également d'appréhender le type de sol lors de la compilation et l'interprétation des mesures de reliquats azotés : la présence plus ou moins importante de sable dans le sol impacte sur les phénomènes de lessivage azoté en hiver.

La campagne d'analyse de sol a été réalisée en novembre 2015.

Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Risques Majeurs en date du 26 avril 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 9 mai 2016,

APPROUVE l'avenant technique de réalisation d'analyses de sol,

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de l'avenant technique.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 MAI 2016

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

02 – COMMUNES DE L'ARC : ANIMATION POUR LE JARDINAGE ÉCOLOGIQUE – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Le vingt-six mai deux mille seize à 20 h 00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Étaient présents :

Philippe MARINI, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN, Arielle FRANÇOIS, Marc RESSONS.

Étaient absents excusés :

Eric BERTRAND, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Nicolas LEDAY, Eric VERRIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX - Chargé de mission

Date de convocation : 13 mai 2016
Date d'affichage : 01 juin 2016

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 17

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

02 - COMMUNES DE L'ARC : ANIMATION POUR LE JARDINAGE ÉCOLOGIQUE – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Afin de préserver la ressource en eau potable, l'ARC a réalisé une étude sur les Bassins d'Alimentation de Captages (BAC) de Baugy et de l'Hospice, ce dernier étant situé à Lacroix-Saint-Ouen.

Un périmètre pour chaque BAC a été défini, il correspond à la zone sur laquelle les activités humaines ont une influence sur la qualité de l'eau.

Le comité de pilotage de cette étude a défini un plan d'actions qui concerne toutes ces activités (agriculture, industrie, golf, assainissement, entretien des espaces verts...).

Les pratiques de jardinage et l'utilisation de produits de traitement ont un impact direct sur la qualité de l'eau, notamment lors de l'infiltration dans la nappe d'eau souterraine.

Depuis 2013, une formation au jardinage écologique est proposée aux jardiniers des communes de l'ARC qui le souhaitent. Les séances sont régulièrement suivies par une vingtaine de jardiniers.

L'ARC souhaite proposer à l'ensemble des jardiniers des 16 communes de son territoire une sensibilisation au jardinage écologique afin de faire évoluer les pratiques.

L'objectif est que les jardiniers adaptent leurs pratiques de jardinage pour avoir de belles récoltes sans utiliser de produits chimiques, en gérant leur fertilisation azotée et protéger ainsi la qualité de la ressource en eau.

Cette sensibilisation se fera sur deux ans (un premier groupe suivra 10 séances de septembre 2016 à juin 2017, puis un second groupe suivra 10 séances de septembre 2017 à juin 2018) et s'adaptera aux saisons et aux situations des jardiniers qui seront réunis en groupe de maximum 20 personnes. Ce fonctionnement pourra être modulable suivant les besoins. Les thèmes abordés seront notamment les amendements (composts, engrais naturels...), la lutte contre les ravageurs et les maladies, la biodiversité, le désherbage...

Un approfondissement est proposé au groupe ayant suivi la formation en 2016.

Il est proposé que l'accompagnement soit pris en charge financièrement par l'ARC. Le coût estimatif est d'environ 12 000 € pour 28 demi-journées réparties sur un an. L'Agence de l'eau participerait à hauteur de 80%. Il resterait donc 2 400 € à la charge de l'ARC.

Aussi, il est proposé de lancer une consultation pour la mise en place d'un accompagnement au jardinage écologique pour les jardiniers des 16 communes de l'ARC.

Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Risques Majeurs en date du 26 avril 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 9 mai 2016,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE la mise en place d'un accompagnement au jardinage écologique pour l'ensemble des jardiniers des 16 communes de l'ARC dans le cadre de la protection des captages de Baugy et de l'Hospice,

AUTORISE le lancement d'une procédure de marché public,

DECIDE de solliciter des aides financières de l'Agence de l'Eau,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier,

PRECISE que la dépense sera inscrite au budget Eau, chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 MAI 2016

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

03 – ENTRETIEN D'UNE PARCELLE PAR ECO PATURAGE

Le vingt-six mai deux mille seize à 20 h 00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN, Arielle FRANÇOIS, Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Eric BERTRAND, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Nicolas LEDAY, Eric VERRIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX - Chargé de mission

Date de convocation : 13 mai 2016
Date d'affichage : 01 juin 2016

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 17

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

03 – ENTRETIEN D'UNE PARCELLE PAR ECO PATURAGE

L'éco pâturage est une technique d'entretien écologique, d'espaces naturels, d'espaces verts urbains ou périurbains, de parcelles retournées à la friche, par le pâturage raisonné, réalisé par des herbivores. L'espèce, la race et le nombre doivent être en fonction de la nature du sol et de la végétation du site. La période de pâturage doit être adaptée à la flore et à la faune locale en tenant éventuellement compte de la migration de certaines espèces, des périodes de nidification ou de reproduction et du développement des plantes protégées.

L'éco pâturage vise à garder les milieux ouverts en empêchant la colonisation des sites par des buissons, des broussailles et des arbres et à favoriser ainsi la biodiversité. Elle permet en outre la protection de la ressource en eau car les techniques phytosanitaires sont proscrites.

Dans le cadre de la charte zéro phytosanitaire, Il est proposé d'entretenir deux parcelles par éco pâturage à l'aide d'herbivores.

Les parcelles retenues sont implantées sur la commune de Choisy-au-Bac. La première «Le Chenal » est située entre la société AVENTIS et la propriété de Monsieur et Madame QUIN, face à l'étang des Cygnes, d'une superficie de 1,5 ha. La seconde est située sur l'étang des Muids d'une superficie de 2,2 ha.

La parcelle du « Chenal » actuellement en friche nécessiterait un entretien par un girobroyage et un fauchage annuel qui reviendrait à 3 900 € HT/an. Elle est en phase de colonisation par le prunelier sauvage (*Prunus Spinosa*), par les chardons, les ronces et la mousse. La parcelle des Muids est entretenue par l'ARC. Deux fauchages sont réalisés dans l'année soit un coût de 5 720 € HT/an.

Afin de pouvoir réaliser l'éco pâturage, ces parcelles devront impérativement être clôturées pour les sécuriser. Le coût de la fourniture, la réfection et la pose des clôtures est évalué à environ 22 580 € HT.

L'entretien par éco pâturage des deux parcelles reviendrait à 4 254 € HT/an.

L'Agence de l'Eau Seine Normandie subventionne à 50% la première année, la fourniture et la pose des clôtures ainsi que l'entretien des deux parcelles par éco pâturage. Il resterait donc à la charge de l'ARC 11 290 € HT pour la réalisation des clôtures et 2 127 € HT pour l'entretien par éco pâturage la première année, ainsi que le girobroyage pour la parcelle du « Chenal » d'un montant de 1 950 € HT.

Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jean-Noël GUESNIER,
Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Risques Majeurs en date du 26 avril 2016,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 9 mai 2016,
Et après en avoir délibéré,

AUTORISE l'entretien des deux parcelles par éco pâturage,

SOLLICITE une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 50% pour la fourniture et mise en œuvre de clôtures,

SOLLICITE une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 50% pour l'éco pâturage,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant à signer les pièces afférentes à ce dossier,

PRECISE que la dépense est prévue au budget Principal, chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 MAI 2016

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

04 – PROJET « PREVENTION » LANCE PAR LE SMVO : DEROULEMENT ET FINANCEMENT DE L'OPERATION COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET DANS LES CIMETIERES

Le vingt-six mai deux mille seize à 20 h 00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN, Arielle FRANÇOIS, Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Eric BERTRAND, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Nicolas LEDAY, Eric VERRIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX - Chargé de mission

Date de convocation : 13 mai 2016

Date d'affichage : 01 juin 2016

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 17

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

04 – PROJET « PREVENTION » LANCE PAR LE SMVO : DEROULEMENT ET FINANCEMENT DE L'OPERATION COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET DANS LES CIMETIERES

Dans le cadre d'actions destinées à réduire les déchets d'ordures ménagères et également à promouvoir la réutilisation et le réemploi, l'ARC a répondu en novembre 2015, à l'appel à projet prévention des déchets du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO) en proposant 3 projets.

Les trois projets proposés pour un montant total estimé à 64 950 € étaient les suivants :

- Projet 1 : Opération compostage individuel et compostage dans les cimetières, pour un montant total estimé à 53 550 € HT
- Projet 2 : Création d'un espace de gratuité pour la promotion du réemploi et la réutilisation et amélioration du tri au sein des mairies, pour un montant total estimé à 6 200 € HT
- Projet 3 : Lutte contre le gaspillage alimentaire, pour un montant total estimé à 5 200 € HT.

Le 3 février dernier, les élus du Comité Syndical ont validé le dossier de candidature de l'ARC et la somme finale attribuée par le SMVO est de 49 980 € HT.

L'assiette subventionnable retenue par le SMVO est de 62 475 € HT (non prise en compte des corbeilles de tri), représentant 80 % de subvention.

Concernant le projet 1, l'ARC a lancé une consultation pour l'achat de composteurs individuels en bois. La société « Fabrique des Gavottes – Gardigamme » a été retenue,

Dès le mois de mai, les habitants pourront commander leur composteur, via le site internet de l'ARC et des flyers distribués dans les communes.

De plus, afin de promouvoir l'opération, de sensibiliser les habitants au compostage et à ces bonnes pratiques et de présenter les composteurs proposés à la vente, 3 réunions publiques auront lieu le :

- Jeudi 19 mai 2016 de 19H00 à 20H00, à CLAIROIX
- Vendredi 27 mai 2016 de 19H00 à 20H00, à LACROIX-SAINT-OUEN
- Samedi 28 mai 2016 de 10H00 à 11H00, à JAUX.

Pour l'opération compostage individuel, il sera demandé à chaque foyer qui souhaite acheter un composteur, intégrant un bio seau et un guide du compostage, une participation de 18 à 25 € TTC selon la taille du composteur et les outils d'accompagnement. La participation de l'habitant sera fixée définitivement sous réserve qu'il n'y ait pas de recours.

Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport présenté par Madame Arielle FRANÇOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Risques Majeurs en date du 26 avril 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 9 mai 2016,

Et après en avoir délibéré,

FIXE le prix de vente des composteurs accompagnés d'un bio seau de la manière suivante :

- 400 L.....18 €
- 570 L.....21 €
- 820 L.....25 €

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces afférentes à ce dossier.

PRECISE que :

- la dépense est inscrite au Budget Déchets, chapitre 21.
- la recette de subvention sera inscrite au Budget Déchets, chapitre 13.
- la recette de ventes des composteurs sera inscrite au Budget Déchets, chapitre 70.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 MAI 2016

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

05 – ACHEVEMENT DE LA VOIE VERTE RIVE DROITE ENTRE LE MEUX, ARMANCOURT ET JAUX – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Le vingt-six mai deux mille seize à 20 h 00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN, Arielle FRANÇOIS, Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Eric BERTRAND, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Nicolas LEDAY, Eric VERRIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX - Chargé de mission

Date de convocation : 13 mai 2016
Date d'affichage : 01 juin 2016

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 17

EQUIPEMENT

05 – ACHEVEMENT DE LA VOIE VERTE RIVE DROITE ENTRE LE MEUX, ARMANCOURT ET JAUX – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

L'Agglomération de la Région de Compiègne dispose, parmi ses autres compétences exercées, de la compétence d'aménagement et d'entretien des pistes cyclables entre les différentes communes de l'ARC.

A ce titre, la réalisation d'un projet ambitieux de création de voie verte entre les communes de Le Meux et de Jaux a été lancée courant 2013

Cette création de voie verte a fait l'objet d'un cofinancement par le Conseil Départemental de l'Oise à hauteur de 394 000 euros HT (80% du montant estimé des travaux). Cette subvention, déjà prolongée d'une année supplémentaire, a été accordée jusqu'au 1^{er} août 2016.

Début 2016, deux tronçons restaient à réaliser. Un premier tronçon a fait l'objet d'un lancement d'une consultation par délibération du Bureau Communautaire en date du 20 novembre 2015.

Il est maintenant proposé de lancer une consultation pour le dernier tronçon dont le montant des travaux est estimé à 200 000 € HT. Cette dépense est inscrite au budget principal de l'année 2016.

Le Bureau Communautaire

Entendu le rapport présenté par Monsieur Bernard HELLAL,
Vu l'avis favorable de la Commission Equipement en date du 18 avril 2016,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 9 Mai 2016,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le dossier technique relatif à l'opération : Achèvement de la voie verte rive droite entre le Meux, Armancourt et Jaux,

AUTORISE le lancement d'une consultation d'entreprises conformément au code des marchés publics,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier,

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Principal, opération 935.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,


Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 MAI 2016

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

06 – LACROIX-SAINT-OUEN - RETROCESSION DU PARKING DU LYCEE CHARLES DE GAULLE AU CONSEIL REGIONAL

Le vingt-six mai deux mille seize à 20 h 00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN, Arielle FRANÇOIS, Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Eric BERTRAND, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Nicolas LEDAY, Eric VERRIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX - Chargé de mission

Date de convocation : 13 mai 2016
Date d'affichage : 01 juin 2016

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 17

AMÉNAGEMENT

06 – LACROIX-SAINT-OUEN - RETROCESSION DU PARKING DU LYCEE CHARLES DE GAULLE AU CONSEIL RÉGIONAL

Le Conseil Régional a sollicité l'ARC en vue de la cession, à son profit, de l'emprise foncière correspondante à l'aire de stationnement, affectée au lycée Charles de Gaulle situé sur la commune de LACROIX-SAINT-OUEN.

Cette cession permettra de clarifier, à la fois la répartition des compétences et des responsabilités, mais également l'entretien de cette parcelle.

Cette parcelle, close et sécurisée, est d'une superficie de 5.546 m² environ, sous réserve d'ajustement de surface, et du document d'arpentage qui sera établi par le géomètre expert.

La cession est proposée à l'euro symbolique. Les frais de notaires étant à la charge du Conseil Régional.

Le Bureau Communautaire

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jean DESESSART,
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Urbanisme et Grandes Infrastructures en date du 25 avril 2016,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 9 Mai 2016,
Vu l'avis des Services Fiscaux en date du 22 mars 2016,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE la cession à l'euro symbolique de l'assise foncière de l'aire de stationnement du lycée Charles de Gaulle situé à LACROIX-SAINT-OUEN, pour une superficie d'environ 5.546 m² sous réserve d'ajustement de surface,

AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant à signer les actes relatifs à cette cession ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise